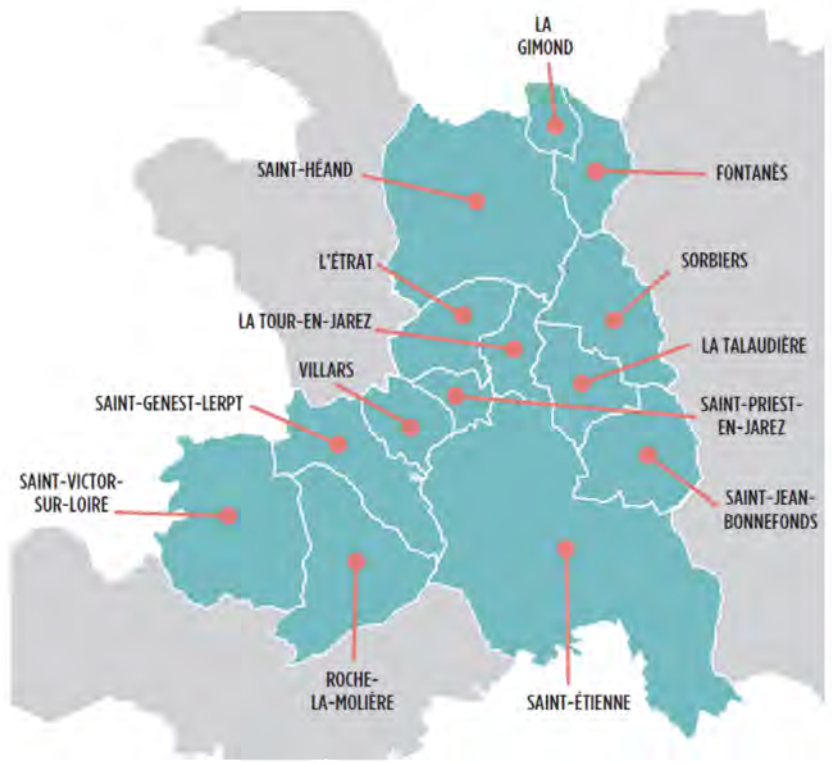


L'eau bien-commun: ... Des questions importantes...

UN NOUVEAU CONTRAT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 13 COMMUNES

Et pour 13 ans!

Dès octobre prochain, Saint-Étienne Métropole changera d'exploitant pour l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Étienne et de douze communes de sa couronne. Qu'on se rassure, pas d'évolution sur l'essentiel : l'eau coulera toujours au robinet et sera toujours d'excellente qualité. Et le prix n'évoluera pas, si ce n'est à la baisse pour certaines communes. Explications.



Sont concernés les habitants des 13 communes suivantes : Saint-Étienne, La Gimond, Fontanès, Saint-Héand, L'Étrat, Sorbiers, La Tour-en-Jarez, La Talaudière, Villars, Saint-Prest-en-Jarez, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière et de quelques hameaux de la commune de la Fouillouse. Soit un total de 118 000 abonnés.

OÉLIE, NOUVEL EXPLOITANT POUR LE BASSIN DU FURAN

Sur ces communes, les contrats arrivent à échéance en octobre 2022 sur le périmètre du bassin du Furan. Après avoir décidé de la délégation du service en janvier 2021, la Métropole a lancé un nouvel appel d'offres. Au terme des négociations, le groupe SAUR, a été choisi. Il pilotera une nouvelle marque : « Oélie, l'eau de Saint-Étienne Métropole ». Le nouveau contrat, qui entrera en vigueur le 1er octobre 2022 pour 13 ans, a été signé officiellement lundi 9 mai.



Et les autres bassins??

«Le critère principal a été le prix. Et à ce niveau-là, ça va être tout « bénéf » pour les usagers puisque, à l'horizon 2029, le tarif de l'eau sur l'ensemble des treize communes sera aligné sur celui de Saint-Étienne, à savoir 1,39 euro TTC le mètre cube (pour une facture type de 120 m³ par an).»

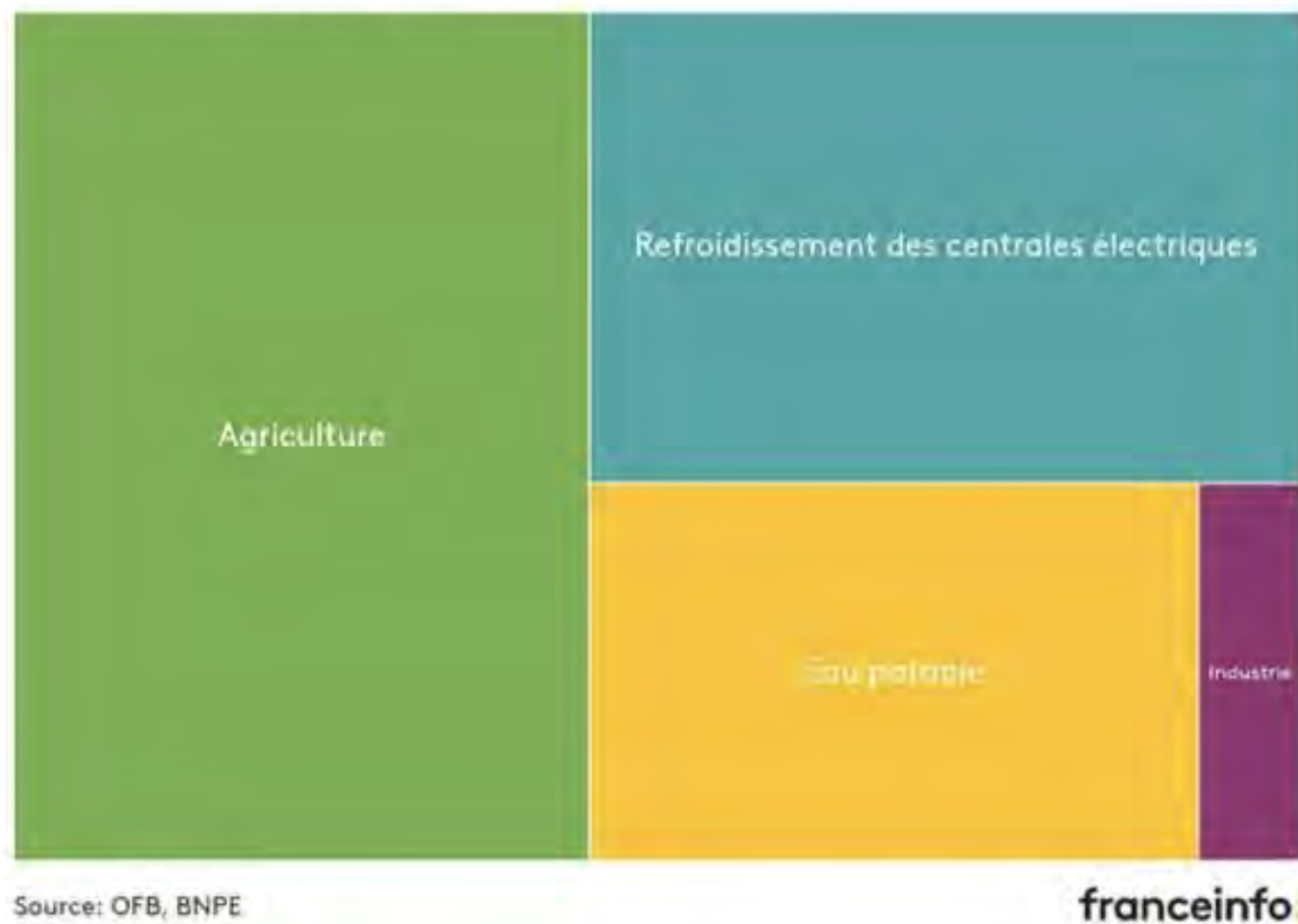
<https://www.semlemag.fr/deja-demain/levenement/un-nouveau-contrat-pour-l'alimentation-en-eau-potable-de-13-communes/>

| une référence de 120 m ³ pour un ménage de 4 personnes | | | |
|---|------------------------|----------------------|---------|
| commune | nb abonnés domestiques | conso m ³ | moyenne |
| st Galmier | 2290 | 346916 | 151 |
| LORETTE | 2247 | 303133 | 135 |
| ST Paul en cornillon | 625 | 80252 | 128 |
| Letrat | 1540 | 190281 | 124 |
| adrezieux | 5074 | 604432 | 119 |
| st Bonnet LES OULES | 770 | 91215 | 118 |
| ST Paul en Jarez | 2027 | 239468 | 118 |
| Chamboeuf | 697 | 73756 | 106 |
| caloire | 144 | 14068 | 98 |
| MARCENOD | 300 | 28811 | 96 |
| chateauneuf | 741 | 69648 | 94 |
| la GD Croix | 2213 | 203631 | 92 |
| genilac | 1676 | 148442 | 89 |
| St Etienne LA TOUR EN J | 88267 | 7771410 | 88 |
| St chAMOND l'HORME | 19222 | 1688230 | 88 |
| St GENEST Lerpt | 3198 | 278980 | 87 |
| ROCHE LA MOLIÈRE | 4825 | 408013 | 85 |
| Villars | 4021 | 319768 | 80 |
| la gimond | 116 | 8681 | 75 |
| PAVEZIN | 177 | 13099 | 74 |
| LA VALLA | 405 | 29228 | 72 |
| | 140575 | 12911462 | 92 |

NB: Les « abonnés domestiques » (i.e. consommateurs) ont des profils différents selon les communes...

Consommation d'eau douce en France

Moyenne annuelle 2008 - 2016



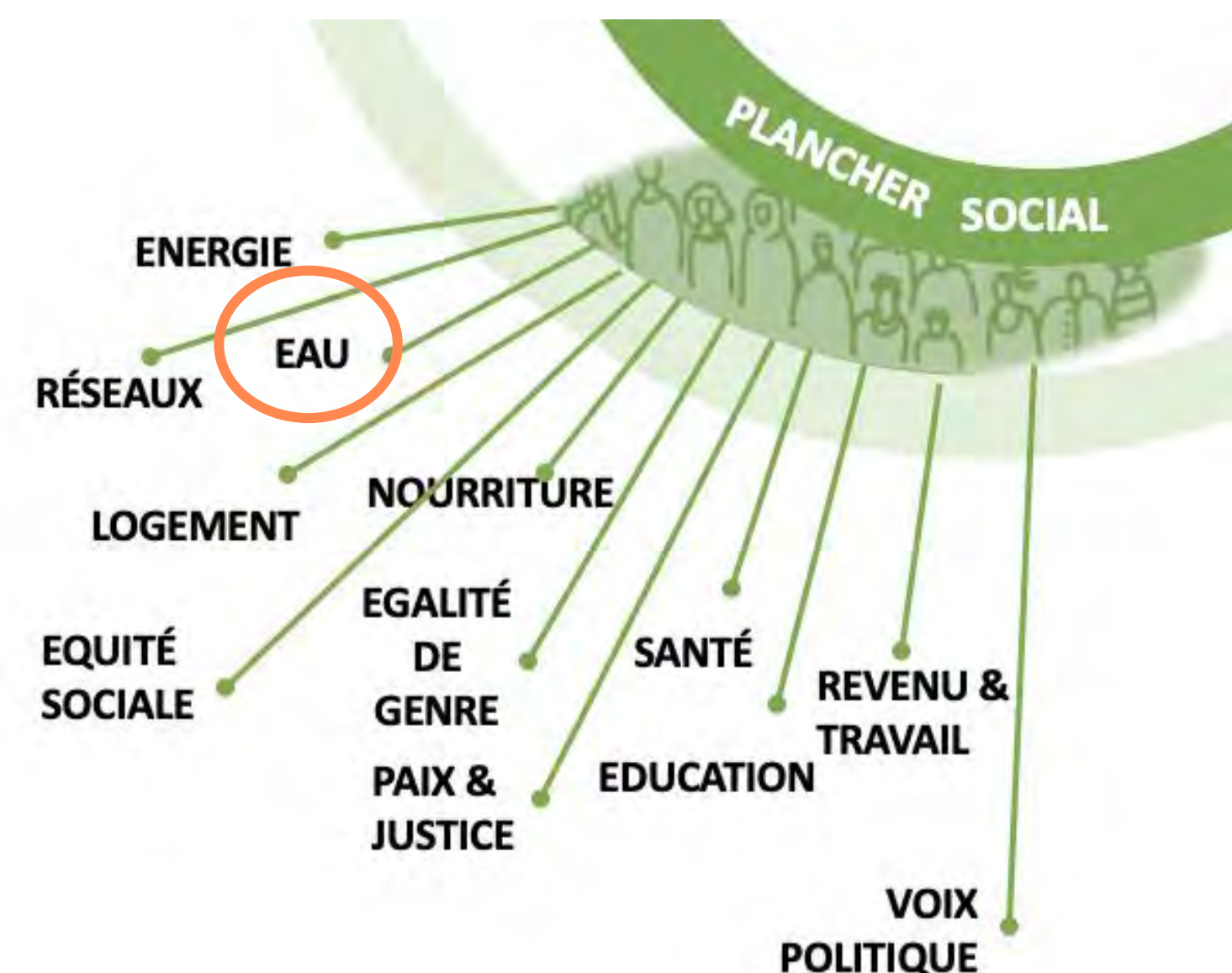
LES USAGES:

Selon le rapport¹ du Conseil d'Etat « L'eau et son droit » remis en 2010, l'agriculture consomme 48 % de l'eau. Un taux qui monte à 79 % en été. Des choix agricoles participent à l'assèchement de certaines régions. La culture du maïs représente 41 % des cultures irriguées, d'après l'UFC-Que choisir. Elle a besoin d'irrigation en juillet et août, au moment où les rivières et les nappes sont au plus bas. Ce maïs nourrit ensuite les animaux des élevages industriels.

Oui mais en situation de pénurie et/ou de rarification de la ressource:

- Comment décider **ENSEMBLE** de la priorité des usages?
- Comment se prémunir de la corruption? des captages illicites? De l'appropriation et du pillage inégalitaire des ressources?

💡 Quelles consommations?... Quel prix? pour quels usages?



¹<https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/l-eau-et-son-droit>

²<https://eaucitoyenne-biencommun.info/documents-convention/>

L'eau bien-commun:

... à la mobilisation citoyenne ...

Perte d'eau traitée 25,5 - 19,7 = 5,8 Millions de m³
Soit 13 % de la capacité du barrage de Lavalette

5 800 000 m³ / 192 824 = 30 m³ d'eau TRAITÉE et PERDUE!

💡 Investir dans l'état du réseau coûte à l'exploitant... Quelles marges? Quels profits? Quels investissements d'avenir pour la communauté? Quelle garantie de préservation du bien commun?

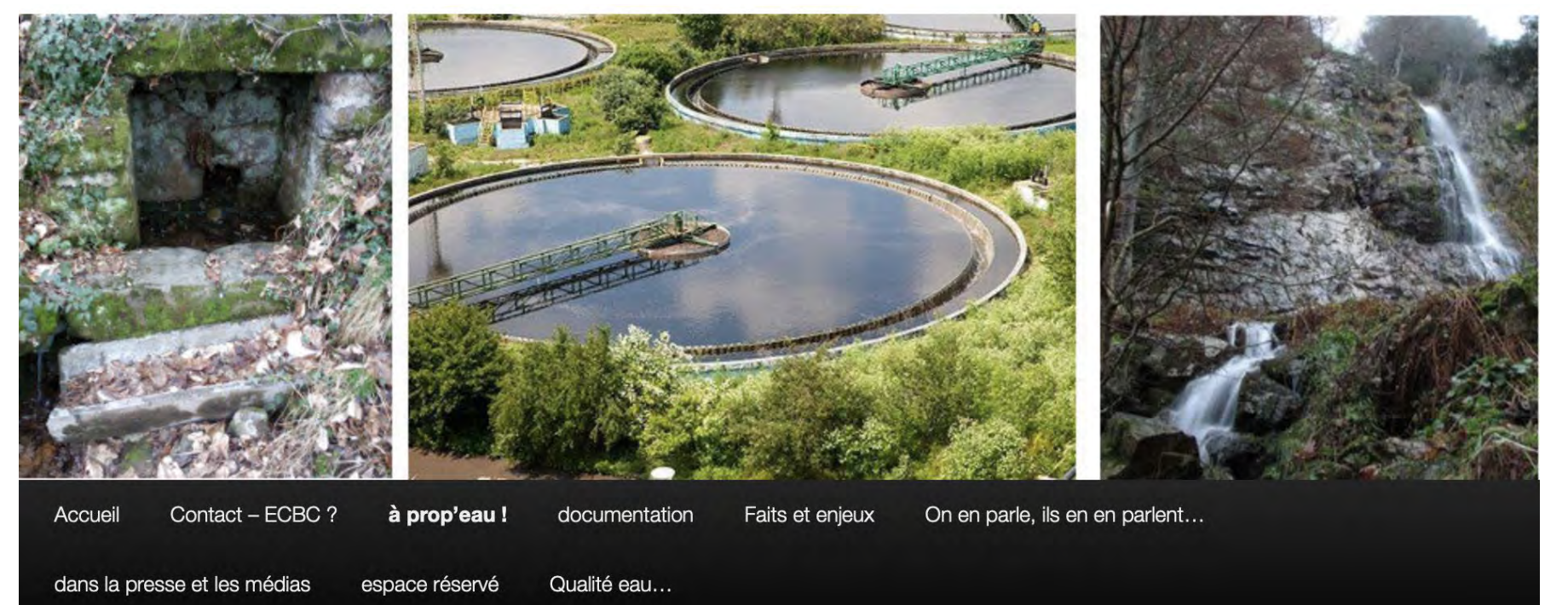
Une norme de 15 % est posée et admise : Est-ce acceptable dans les conditions actuelles? Quel Meilleur Projet pour le futur proche...?

Un groupe de réflexion citoyen

eacitoyenne-biencommun.info

collectif citoyen pour que l'eau soit considérée comme un bien commun à Saint-Etienne Métropole, et ailleurs...

Recherche



<https://eacitoyenne-biencommun.info/blog/>

Un groupe citoyen pour le suivi de la Délégation de Service Public (DSP).

Avec 13 communes dans la DSP, il serait donc bien que le groupe soit représentatif. Pour nous rejoindre: contact@eacitoyenne-biencommun.info.

Dans quoi s'engager ??? ~ 2 réunions /an pour mieux connaître (2) les travaux de la DSP dans sa nouvelle configuration.



Une question de santé publique: l'Agence Régionale de Santé fournit les données

Une directive cadre sur l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Pour cela, elle fixe un objectif de bon état des milieux aquatiques d'ici à 2015. Toutefois, pour les milieux qui ne pourraient pas être en bon état en 2015, la directive permet le recours à des reports d'échéance avec 3 plans de gestion successifs (2010-2015 / 2016-2021 / 2021-2027).

Sa mise en œuvre se traduit à plusieurs niveaux :

- ▶ un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- ▶ un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- ▶ un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT).

Communes appartenant au périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes



CONTRATS DE RIVIERES

On compte 1 contrat de rivières par bassin versant sur le territoire :

- Le Gier 2nd contrat (en élaboration) porté par Saint-Etienne Métropole
- Le Furan et ses affluents portés par Saint-Etienne Métropole
- L'Ondaine et le Lizéron (en élaboration) portés par Saint-Etienne Métropole
- Le Coise 2nd contrat porté par le SIM de la Coise

<https://eacitoyenne-biencommun.info/documents-convention/>

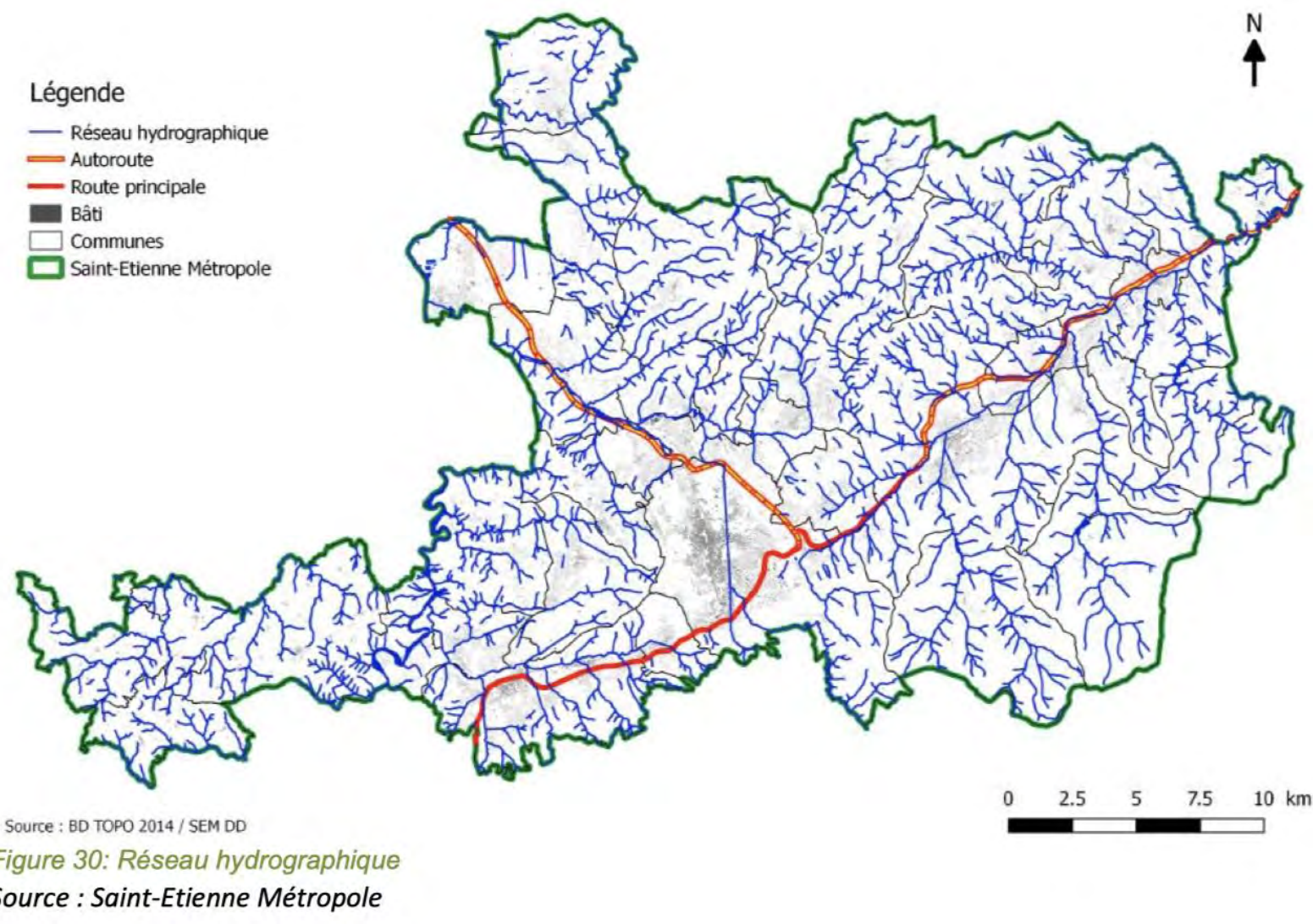


COLLECTIF POUR UNE
**TRANSITION
CITOYENNE**
42

<http://www.ctc-42.org/>

L'eau bien-commun: Des données ... des chiffres ...

Le reseau hydrographique



1 réseau hydrographique important & 1 fort potentiel pour le développement de l'hydroélectricité

Peu d'aménagements pour la production d'hydroélectricité: surtout le barrage de Grangent, sur la Loire, mis en service en 1957. Il remplit une triple fonction de production hydro-électrique (120 GWh par an), de pôle de loisirs et de prise d'eau pour le canal du forez en vue d'irrigation. Superficie totale : 365 hectares Capacité : 57 millions de m3.

4 bassins versants :

- La Coise
- Le Furan
- L'Ondaine - Lizeron
- Le Gier



Figure 33: Contrats de rivières sur le territoire
Source : Saint-Etienne Métropole

L'assainissement des eaux usées

SEM exerce la compétence assainissement collectif et non collectif depuis le 1er janvier 2011.

Une gestion divisée par bassin versant :

- Secteur Saint-Etienne et sa couronne correspondant aux bassins versants du Furan et du Coise
- Secteur du Gier
- Secteur de l'Ondaine

Une gestion en **délégation de service publique (DSP)**. Un prestataire: Suez /Saur.
Nom de code Oélie!

En 2015: 177 926 usagers, un volume annuel traité de 16,76 millions de mètres cubes. Un réseau de collecte des eaux usées long de 1 767 km, dont 809 km en unitaire. Un traitement réparti sur 31 stations d'épuration d'une capacité totale de 566 000 équivalents-habitants.

Les stations ont produit 4 725 tonnes de matières sèches de boues en 2015. La totalité a été évacuée selon des filières conformes à la réglementation : majoritairement par compostage et épandage mais aussi par incinération (19 %) et redirection vers **des centres de stockage (4%)**.

Une qualité de l'eau variable: Le territoire présente principalement des concentrations de nitrates trop importantes et en sortie d'agglomération des taux de phosphates supérieurs aux limites autorisées.

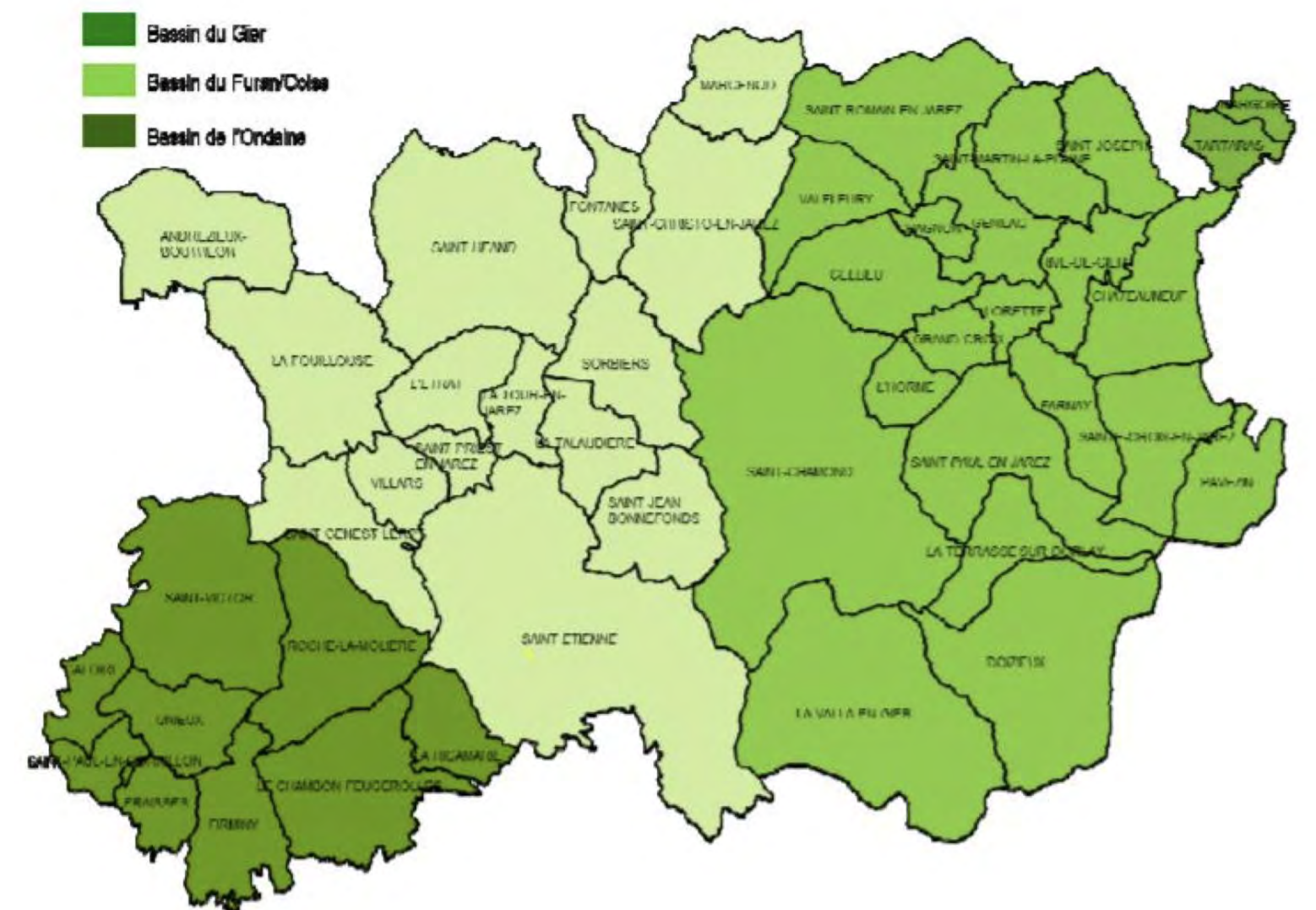


Figure 35: les différents bassins de Saint-Etienne Métropole
Source : Saint-Etienne Métropole

Un risque de transport de matière dangereuse important lié au quadrillage du territoire par des infrastructures de transport fortes



La ressource en eau potable

Le territoire est situé sur 4 masses d'eau souterraines, avec une structure du sol de Saint-Etienne Métropole qui ne permet pas une exploitation aisée de l'eau souterraine.

L'alimentation en eau du territoire se fait à partir de 3 types :

- Eaux de surfaces
- Captage de sources
- Pompage dans la nappe alluviale de la Loire

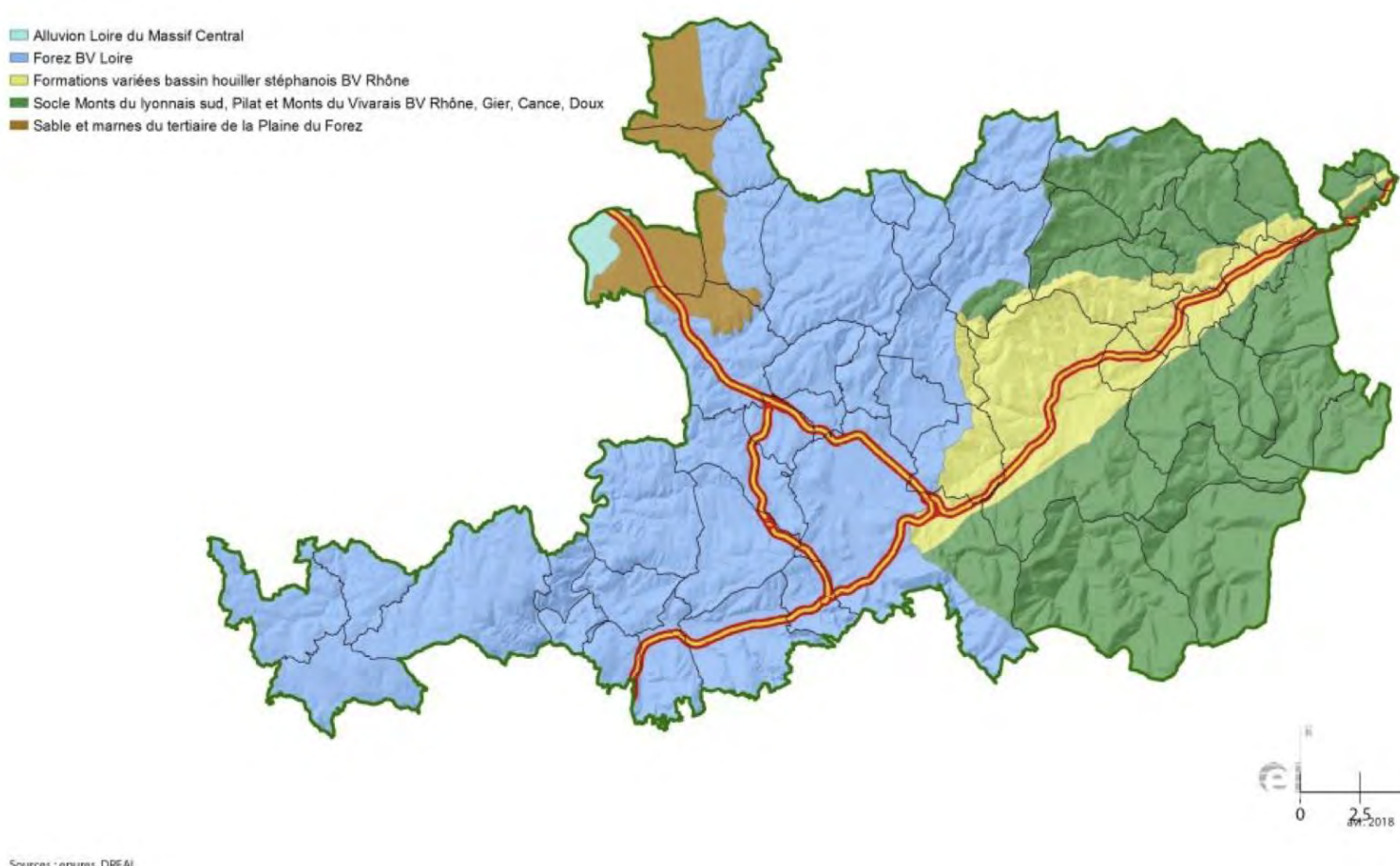


Figure 34: Les masses d'eau souterraines
Source : Saint-Etienne Métropole



Figure 31: Etat écologique des cours d'eau sur le territoire
Source : Cartographie Carmen : <http://carmen.carmencarto.fr>



COLLECTIF POUR UNE
**TRANSITION
CITOYENNE**
42

<http://www.ctc-42.org/>